

**Cabinet CORFEC**

Expertise comptable

Commissariat aux comptes

4, Bd Dr Charles Poullain

14150 Ouistreham

[www.cabinetcorfec.com](http://www.cabinetcorfec.com)

Tél : 02.31.96.54.28

Fax : 02.31.96.38.09

[ycorfec@cabinetcorfec.com](mailto:ycorfec@cabinetcorfec.com)

[fcobel@cabinetcorfec.com](mailto:fcobel@cabinetcorfec.com)



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013**

**Association l' ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS**

Siège social :  
5, rue Daniel Huet  
14000 CAEN

# RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

## Sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux adhérents,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association L'ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I. - Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### **II Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et le cas échéant sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Le rapport d'activité qui nous a été communiqué préalablement à l'assemblée générale du 20 juin 2014 ne comporte pas de données financières. Dès lors, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Conseil d'Administration.

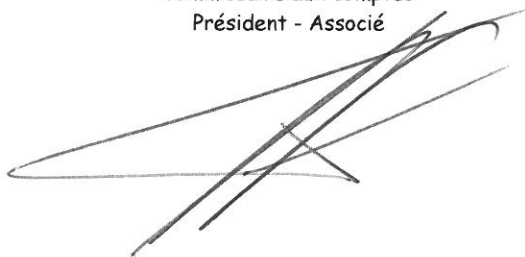
Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Ouistreham, le 4 juin 2014

Le Commissaire aux comptes titulaire du mandat  
**SAS CORFEC Audit**

Son représentant

**François CORBEL**  
Commissaire aux comptes  
Président - Associé



**BILAN 2013**

<b>ACTIF</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>	<b>2011</b>	<b>2010</b>	<b>2009</b>	<b>PASSIF</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>	<b>2011</b>	<b>2010</b>	<b>2009</b>
<b>Immobilitations</b>						Résultats antérieurs					
Terrain	100 000,00 €					<u>Resultat</u>	374 675,78 €	363 832,02 €	340 118,00 €	272 558,75 €	288 706,86 €
Logiciel	586,04 €	586,04 €	6 149,79 €	0,00 €	0,00 €	Capitaux Propres	76 687,08 €	10 843,76 €	23 714,02 €	67 559,25 €	-16 148,11 €
Bâtiment	537 694,78 €	174 723,43 €	189 053,65 €	203 383,87 €	217 714,09 €	Subvention d'équipement	451 362,86 €	374 675,78 €	363 832,02 €	340 118,00 €	272 558,75 €
Agencement	24 716,47 €	46 536,50 €	50 398,16 €	4 265,78 €	1 704,29 €	Provisions pour risques	14 524,78 €	15 957,10 €	20 935,74 €	27 029,00 €	19 549,63 €
Matériel	11 998,47 €	13 561,91 €	15 014,96 €	24 993,72 €	18 017,74 €	Engagement Ind.Fin.Carrière	23 620,00 €	89 901,65 €	83 242,30 €	53 313,44 €	27 698,41 €
Mobilier	23 262,14 €	26 656,21 €	26 997,81 €	13 474,49 €	18 435,01 €	Emprunts	568 914,00 €	14 821,03 €	46 423,31 €	76 995,66 €	106 601,39 €
total	698 257,90 €	262 064,09 €	287 614,37 €	246 117,86 €	255 871,13 €	Produits perçus d'avance	39 896,43 €	34 978,28 €	45 039,00 €	51 748,74 €	53 446,78 €
Dépôts et cautions versés	6 211,53 €	6 211,53 €	5 542,80 €	3 822,45 €	3 822,45 €	Fournisseurs	114 720,81 €	139 809,61 €	70 861,41 €	107 523,66 €	188 316,94 €
Avances et acomptes versés	5 075,64 €					Dettes fiscales et sociales	162 841,62 €	157 537,51 €	142 206,65 €	122 948,42 €	121 961,75 €
Produits à recevoir et débiteurs divers	419 129,10 €	502 672,73 €	438 130,51 €	401 685,91 €	511 913,60 €	Autres dettes	897,89 €	370,14 €	435,51 €	1 422,48 €	857,92 €
Charges à répartir sur plusieurs exercices			2 788,01 €	3 518,53 €	1 449,92 €	<b>TOTAL</b>	<b>1 469 845,81 €</b>	<b>828 051,10 €</b>	<b>772 975,94 €</b>	<b>781 099,40 €</b>	<b>790 991,57 €</b>
Charges constatées d'avance	4 917,87 €	5 774,27 €									
Tresorerie (banques, caisse)	336 253,77 €	51 328,48 €	38 900,25 €	125 954,65 €	17 934,47 €						
<b>TOTAL</b>	<b>1 469 845,81 €</b>	<b>828 051,10 €</b>	<b>772 975,94 €</b>	<b>781 099,40 €</b>	<b>790 991,57 €</b>						

**Certifié régulier et sincère**  
 S.A.S. au capital de 10 000 € - APE 8559Z  
**Le commissaire aux comptes**  
 4, Bd Dr. Charles Penlidan - 50100 Quistreham  
 Tél : 02 31 96 54 28 - Fax : 02 31 96 56 09





## ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

### Règles et méthodes comptables

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 – articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2013 dont le total est de 1 469 845.81 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un excédent de **76 687.08 €**

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2013 au 31/12/2013

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 4 juin 2014.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

#### **Faits importants au cours de l'exercice :**

L'association a cédé son immeuble situé 32, rue Bois Robert à CAEN le 30 septembre 2013. La plus-value a été constatée en résultat exceptionnel pour 122 169 €.

Les frais inhérents à l'acquisition et l'extension de l'immeuble du Citis ont été comptabilisés en charges exceptionnelles pour 54 231 €.

#### **Faits importants postérieurs à la clôture de l'exercice :**

La cession de l'immeuble situé rue Daniel HUET à CAEN est en cours de tractations.

#### **Autres éléments significatifs :**

En ce qui concerne les actifs immobilisés et la mise en conformité avec :

- le règlement CRC 2002-10 du 12/12/2002 relatif à l'amortissement et la dépréciation des actifs,
- le règlement CRC 2004-06 du 23/11/2004 relatif à la définition, comptabilisation et évaluation des actifs,

la méthode simplifiée prospective a été retenue.

En ce sens, aucune modification des plans d'amortissements n'a été effectuée notamment sur les immeubles acquis antérieurement à l'entrée en vigueur des règlements ci-dessus dans l'attente de leur cession.

Les bâtiments du Citis situé à Hérouville Saint-Clair acquis en 2013 ont par contre été comptabilisés selon la méthode des composants. Le terrain n'est pas amortissable et a été évalué à 100 000€



### **Immobilisations corporelles**

Les bâtiments comptabilisé selon la méthode des composants sont amortis de la façon suivante: Gros Œuvre sur 40 ans, Façades étanchéité sur 20 ans, installation générales techniques 15 ans et agencements sur 8 ans.

Les autres immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Agencements 8 ans
- Matériel de bureau 3 ans
- Matériel informatique 3 ans
- Matériel de transport sans objet
- Mobilier de bureau 5 ans

### **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### **Engagement de l'association au regard des indemnités de fin de carrière**

L'engagement calculé au 31/12/2013 s'élève à 93 067.42 euros. Une provision de 27 698,41 € a été constituée en 2005, et il y a eu une dotation en 2010 de 25 615,03 €, en 2011 de 29 928.86 €, en 2012 de 6 659.35 € et en 2013 de 3 165.77 €

La méthode retenue dans le cadre de cette évaluation est la méthode des unités de crédits projetées (ou méthode du prorata des droits au terme). Le taux d'actualisation retenu est de 3%.

